



F.F.T.T.
**LIGUE HAUTS-DE-
FRANCE**
COMITE DE L' AISNE



Règlement de la Coupe de l'Aisne par équipes.

Saison 2024 / 2025

ARTICLE 1 : FORMULE DE LA COMPETITION

3 COUPES SONT DISPUTÉES, TOUTES PAR EQUIPES DE DEUX OU TROIS JOUEURS (le 3^{ème} joueur ne peut disputer que le double) :

- **Coupe A** : avec maximum de 799 points licence pour chaque joueur.
- **Coupe B** : avec maximum 1099 points licence pour chaque joueur.
- **Coupe C** : avec maximum 1399 points licence pour chaque joueur
- Tirage au sort intégral sans tête de série à chaque tour effectué lors d'une réunion de CD ou en un lieu qui sera communiqué.
- Le club tiré en premier est le club qui reçoit.
- Les points licence pris en compte seront ceux de la **2^{ème} phase**.

ARTICLE 2 : DEROULEMENT DE LA COMPETITION

- **Elimination définitive des perdants à chaque tour.**
- Si dans une des coupes, il y a plus de 16 équipes, un premier tour qualificatif permettra de ramener le nombre à 16 équipes, il devra être joué au plus tard le Samedi 22 Mars 2025. Toutes les parties de la rencontre seront jouées.
- Si dans une des coupes, il reste plus de 8 équipes, un autre tour qualificatif permettra de ramener le nombre à 8 équipes, il devra être joué au plus tard le Samedi 10 Mai 2025. Toutes les parties de la rencontre seront jouées.
- A ce stade, il restera au maximum 8 équipes par coupe qualifiées pour la journée finale qui se déroulera le Dimanche 8 Juin 2025 sur la journée entière (Lieu et horaire à définir).

Dans chaque coupe, il sera procédé avant le début de la compétition à un tirage au sort intégral pour établir un tableau pour les 1/4, 1/2 et finales.

Les rencontres se disputeront au score acquis (le premier à 3 points). Le double devant impérativement se jouer en 3ème partie

ARTICLE 3 : Saisie des résultats

- Les résultats doivent parvenir au plus tard le mardi suivant la rencontre par mail à l'adresse tabary.patrick56@gmail.com (la feuille de rencontre scannée en pièce jointe). Il appartient au club vainqueur d'envoyer les résultats ou de préférence saisis sur ordinateur.

ARTICLE 4 : PARTICIPATION DES JEUNES ET DES FEMININES

- Les féminines et les jeunes (sauf catégorie poussin) sont autorisés à participer quel que soit leur nombre.

ARTICLE 5 : NOMBRE D'EQUIPES AUTORISEES PAR CLUB

- Chaque club peut engager autant d'équipes qu'il le désire.

ARTICLE 6 : BRULAGE

- Au début des coupes, à chaque équipe d'une association, est affecté un numéro (équipe 1-2-3 etc...).
- Au titre d'un même tour de coupe, un joueur ne peut participer qu'à une seule rencontre dans une seule équipe.
- Un joueur ayant disputé une rencontre dans une équipe ne peut plus participer à la coupe dans une autre équipe.

ARTICLE 7 : REPORT DE MATCH

- Les dates figurant au calendrier des rencontres sont des dates limites pour les tours qualificatifs.
- Aucun report ne sera accepté, sauf cas exceptionnel (intempéries, accident ...)
- Si les deux équipes ne trouvent pas d'accord pour la rencontre, la date du calendrier est considérée comme la date officielle.
- Si la date limite de la rencontre n'est pas respectée, les deux équipes concernées seront éliminées et une équipe sera repêchée pour la remplacer.

ARTICLE 8 : ARBITRAGE DES RENCONTRES

- L'arbitrage des rencontres est partagé par les deux équipes.

ARTICLE 9 : EQUIPE INCOMPLETE

- La rencontre est jouée, et le match est perdu sur le score de 0-5.
- Les résultats individuels sont validés.

- Si les 2 équipes sont dans ce cas de figure, les 2 équipes seront éliminées, et 1 équipe sera repêchée.

ARTICLE 10 : FRAIS ET DATE D'INSCRIPTION

- Les frais d'inscription s'élèvent à **10€** par équipe. Le paiement se fera par l'avis de paiement envoyé au club.
- La date de clôture d'inscription est le **2 Février 2025**. Les inscriptions se font uniquement par mail à l'adresse tabary.patrick56@gmail.com

ARTICLE 11 : PRISE EN COMPTE DES RESULTATS INDIVIDUELS

Les résultats des parties individuelles seront pris en compte pour le calcul du classement des joueurs.

Coef : 0,50.